

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 avril 2008

L'an deux mil huit, le sept avril à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le premier avril deux mil huit.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BARBARA France, COMPAN Arlette, DARJ Isabelle, DURAND Marie-Claude, HOLMIERE Marie-Jeanne, LACOMBE Marie-Thérèse, PROUST Françoise, SAUNAL Odette, CADILLAC Sébastien, CAMEL Jean-Luc, COLLADO François, COURPET Jean-François, COURTY Alain, DELHEURE Patrice, GAUTHIER Robert, LAZO Jean-Marie, LELONG Paul, PEPIN Hervé, VIVIANI Franck

Excusé : /

Absent : /

Nombre de présents : 19

Date de convocation : 1^{er} avril 2008

Secrétaire de séance : Franck Viviani

Taxes Locales 2008

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation 6.28 %
- Foncier bâti 15.53 %
- Foncier non bâti 70.93 %

Taxe Assainissement :

- Taux au m3 HT : 0.20 €
- Redevance fixe : 20 € HT

Compte administratif 2007 « Commune »

Monsieur Robert GAUTHIER, Maire, présente le compte administratif 2007 de la commune. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie d'Albi Ville et Périphérie et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 456 742.28 €

Recettes : 968 286.39 € (dont 229 450.52 € d'excédents reportés)

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de 511 544.11 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 826 295.52 €

Recettes : 471 035.75 € (dont 72 317.31 € d'excédents reportés)

D'où un résultat d'investissement cumulé de - 355 259.77. €.

Les restes à réaliser en Recettes sont de 899 274.11 €

Les restes à réaliser en Dépenses sont de 837 738.27 €

Le solde des restes à réaliser fait ressortir un besoin de financement de 61 535.84 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte administratif et décide d'affecter ces résultats au budget 2008 de la commune de la façon suivante :

Section d'investissement

Article 001 « Déficits antérieurs reportés » 355 259.77 €

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 293 723.93 €

Section de fonctionnement

Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 217 820.18 €

Compte administratif 2007 « Assainissement »

Monsieur Robert GAUTHIER, Maire, présente le compte administratif 2007 du service d'assainissement. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie d'Albi Ville et Périphérie et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 20 220.62 €

Recettes : 39 808.86 € (dont un excédent antérieur reporté de 26 727.10 €)

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de + 19 588.24 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 1 821.43 €

Recettes : 28 339.40 € (dont un excédent antérieur reporté de 27 288.37 €)

D'où un résultat d'investissement cumulé de + 26 517.97 €.

Les restes à réaliser en Recettes sont de 301 123.95 €

Les restes à réaliser en Dépenses sont de 318 463.35 €

Le solde des restes à réaliser est donc de - 17 339.40 €

Le besoin de financement global est donc de 9 178.57 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte administratif et décide d'affecter ces résultats au budget 2008 du service assainissement de la façon suivante :

Section d'investissement

Article 001 « Excédents d'investissement reportés » : 26 517.97 €

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 9 178.57 €

Section de fonctionnement

Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 10 409.67 €

Compte administratif 2007 « CCAS »

Monsieur Robert GAUTHIER, Maire, présente le compte administratif 2007 de la commune. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie d'Albi Ville et Périphérie et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 594.90 €

Recettes : 1 402.28 € (dont 1 284.02 € d'excédents reportés)

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de 807.38 €.

Section d'investissement : Néant

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte administratif et décide d'affecter ces résultats au budget 2008 du CCAS de la façon suivante :

Article 002 « Excédents antérieurs reportés » : 807.38 €.

BUDGET 2008

Le maire expose les différents budgets 2008 :

Budget général :

Section de Fonctionnement : 1 461 944.50 €

Section Investissement : 2 221 445.63 €

Budget Assainissement :

Section Fonctionnement : 26 549.67 €

Section Investissement : 320 350.35 €

Budget CCAS :

Section Fonctionnement : 807.38 €

Désignation des délégués de la commune auprès des EPCI.

DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS :

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été désignés par le Conseil Municipal les délégués suivants :

- Monsieur Robert GAUTHIER - titulaire
- Madame Marie-Claude DURAND - suppléante

SIVOM DU PLATEAU VILLENEUVOIS:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un délégué supplémentaire au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Plateau Villeneuvois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Monsieur DELHEURE Patrice titulaire et Monsieur COLLADO François suppléant

SIVU DES BERGES DU TARN

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été désignés par le Conseil Municipal les délégués suivants :

- COMPAN Arlette
- CAMEL Jean-Luc
- SAUNAL Odette

CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- LELONG Paul

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification a réaménagé les modalités d'intervention du service d'entretien de l'éclairage public par un système voisin par délibération du 2 avril 2003.

A la suite de ce réaménagement une entreprise a été choisie par la Municipalité. Une convention a été signée entre l'entreprise retenue et la Commune. Cette convention a pris fin en 2007. Il convenait donc de faire un nouvel appel d'offre.

Après une mise en concurrence sur procédure adaptée, quatre offres ont été reçues. Le Conseil Municipal a examiné les différentes offres. L'Offre de l'entreprise Escaffit portant les meilleures conditions de prix et d'offres de services a été retenue. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention de service de l'entreprise Escaffit.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR D'UNE TAXE D'URBANISME

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'admission en non-valeur de taxe d'urbanisme concernant le redevable suivant :

- BROWN Julian

a été transmise par le Trésorier-payeur général du Tarn.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité entérine cette demande en non-valeur de taxe d'urbanisme.

PERSONNEL COMMUNAL

Par délibération du 25 février 2008, Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les deux contrats aidés ayant pris fin le 31 décembre 2007. Un contrat à durée déterminé de 1 mois a été proposé à Monsieur CUNNAC Gilbert.

Monsieur le Maire informe du renouvellement du CDD de Monsieur CUNNAC pour une durée d'un mois à compter du 11 avril 2008.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Secrétaire de Séance, Les Conseillers municipaux,

